

**Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris
Séance du lundi 6 mars 2023**

**Question relative à la consultation réalisée pour le devenir du 88, rue Ménilmontant
(20^e)**

Déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème}

Considérant l'autorisation de la Ville de Paris en date du 6 septembre 2022 de projet de division foncière du 88, rue de Ménilmontant ;

Considérant que le projet porté par Paris Habitat sur cette parcelle prévoit la construction de 45 logements étudiants, de boutiques, d'un espace de création à louer à la Bellevilloise contenant un restaurant, un café, un auditorium, des studios d'enregistrement et des thermes ;

Considérant que ce projet de bétonisation de l'îlot est en contradiction avec les enjeux de la révision du PLU en cours qui se veut « bioclimatique » et qui est sensé favoriser le maintien des cœurs d'îlots et leur végétalisation ;

Considérant que l'emprise du projet d'équipement n'est pas circonscrite à la parcelle du 88, rue Ménilmontant, mais dépasse sur d'autres parcelles ;

Considérant aussi l'installation d'un toit-terrasse sur le bâtiment principal de la Bellevilloise qui risque d'engendrer de nombreuses nuisances sonores pour les riverains, alors qu'aucune étude d'impact n'a été officiellement portée à la connaissance des élus ou des usagers ;

Considérant la mobilisation des riverains et notamment des Collectifs de Ménilmontant contre ce projet ;

Considérant la consultation sur l'avenir du 88 rue de Ménilmontant lancée par la Mairie du 20^{ème} proposant le choix entre un Pôle culturel dédié à l'image, au son et aux pratiques artistiques et un Pôle santé (Maison de santé Pluridisciplinaire ou professionnels de santé) et PMI.

**Sur proposition de François-Marie DIDIER et des élus du groupe Changer Paris du
20^{ème},**

Pose la question orale suivante :

Nous demandons à Monsieur Le Maire, de bien vouloir porter à notre connaissance et à celle des habitants du 20^{ème} les informations dont il dispose à ce jour concernant les résultats de cette consultation et leurs conséquences sur le calendrier du futur projet.